



**POLICE
RÉGIONALE**

VILLES DU CENTRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



SOMMAIRE

<i>RAPPORT D'ACTIVITE 2021</i>	1
<i>MESSAGE DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION</i>	3
<i>L'ANNEE 2021 EN BREF</i>	4
<i>GOVERNANCE DE LA PRVC</i>	5
Assemblée des délégués	5
Comité de direction	6
<i>ORGANISATION DE LA PRVC</i>	7
<i>ACTIVITES DES DIFFERENTES ENTITES</i>	8
Direction du corps de police	8
Entité Police secours	8
Missions principales	8
Activités 2021	8
Contrôles radar	8
Conducteur de chien	9
Centrale police - CEN	9
Patrouilles cyclistes - BIKE PATROL	9
Collaboration avec les partenaires	10
Contrôles, prévention et interventions en lien avec la pandémie	10
Véhicules	10
Entité Police de proximité	10
Missions principales	10
Activités 2021	10
Education routière	11
Entité Police du stationnement	11
Missions principales	11
Contrôle du stationnement	11
Entité Administration et logistique	11
Missions principales	11
Activités 2021	11
<i>TRIBUNAL INTERCOMMUNAL DE POLICE</i>	12
Préambule	12
Rétrospective 2021	12
Statistiques 2021	12
<i>FINANCES</i>	13
Bilan au 31.12.2021	13
Compte d'exploitation global (police et Tribunal de police)	13
Compte d'exploitation (police)	14
Compte d'exploitation (Tribunal de police)	14
Répartition de l'excédent de charges Sion et Sierre	14
Commentaires généraux sur les comptes 2021	15
Rapport de l'organe de révision	15

MESSAGE DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION

Au moment de rédiger ces quelques lignes, la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC) aura soufflé ses deux premières bougies. Cet anniversaire n'a pas pu se célébrer avec l'esprit complètement libre des restrictions et autres mesures sanitaires visant prioritairement à assurer la marche du service. Néanmoins, c'est une nouvelle fois grâce à la conscience professionnelle de chacun que les missions de notre police ont pu être assurées dans leur entièreté.

Lorsque l'on parle de police, viennent immédiatement à l'esprit l'uniforme bleu ou gris de nos agents et parfois quelques réminiscences d'expériences vécues lors d'un contrôle ou d'événements particuliers. Le faisceau des engagements de la PRVC est pourtant bien plus large puisqu'elle intervient non seulement dans des missions de contrôles et parfois de répression, mais surtout en amont dans un travail quotidien de prévention et de sensibilisation.

Cette prévention est destinée à l'ensemble de nos concitoyens : habitants, adultes, enfants, entreprises, actifs, retraités, touristes, etc. Par exemple, les messages réguliers à l'occasion de grandes manifestations permettent aux usagers de la route d'éviter certaines zones encombrées. L'éducation routière quant à elle enseigne aux enfants les bons comportements aux abords des routes et les bons réflexes pour se déplacer en vélo. Les facilités de stationnement temporaire favorisent la cohabitation des piétons et des véhicules dans des zones sensibles à forte densité de population. La visibilité de nos patrouilles à pied, en vélo ou en véhicules contribue enfin à augmenter le sentiment de sécurité que les habitants sont en droit d'espérer et à renforcer le fort degré d'adhésion qui doit exister entre les policiers et les citoyens.

Le retour progressif à la normale n'a pas empêché le Comité de direction de travailler encore sur les structures de la PRVC. En plus des quelques réglages fins inhérents à toute nouvelle organisation, en 2021 c'est le Tribunal de police qui s'est vu renforcé de nouveaux effectifs et de processus modernisés facilitant le travail des collaborateurs. Le traitement des dossiers s'étant accéléré, cela permet à la fois de répondre rapidement aux citoyens et de valoriser l'action quotidienne de la PRVC sur le terrain.

Aujourd'hui, l'heureuse reprise des activités associatives, sportives et culturelles, ainsi que des manifestations qui animent notre société sera épaulée par la PRVC qui se réjouit de poursuivre ses missions de sécurité publique aux côtés de la population de nos communes.

Cyrille Fauchère
Président du Comité de direction

L'ANNEE 2021 EN BREF

Après une première année d'existence de la PRVC, l'année 2021 a été marquée par la consolidation de la nouvelle structure.

En 2021, plusieurs ajustements ont été effectués afin d'optimiser le fonctionnement de la PRVC. Déjà amorcée en 2020, la création de l'entité de la police du stationnement a permis en 2021 une meilleure planification des assistants de sécurité publique, que ce soit au profit de leur mission principale (contrôle du stationnement) que de l'appui aux autres entités de la PRVC. De même, la police de proximité a également connu des modifications structurelles au niveau de son état-major afin d'améliorer son efficacité et la collaboration entre les deux secteurs (Sion et Sierre).

Comme en 2020, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus a également été un événement marquant de l'année 2021. En fonction de l'évolution sanitaire et des mesures fédérales ou cantonales en découlant, la PRVC a dû adapter sans cesse son dispositif opérationnel afin de maintenir une présence visible et préventive sur tout son territoire, tout en protégeant son personnel. Toutefois, l'assouplissement progressif des mesures sanitaires a permis une reprise modérée des manifestations et des services d'ordre au profit de des événements notamment sportifs, avec le retour des spectateurs au sein du stade de Tourbillon et de la patinoire de Graben.

L'année 2021 a également permis de mener à terme le projet de convention entre la Police cantonale et la PRVC. Cette convention officialise l'excellente collaboration de la PRVC avec la police cantonale, avec la délégation de nouvelles compétences au profit de la PRVC notamment dans les domaines de la Loi sur la circulation routière, de la Loi sur les stupéfiants ou de la Loi sur les armes.

Enfin, le projet de délocalisation des locaux du poste de Sion au niveau de la gare (locaux de la Poste) continue son essor, avec la définition des besoins, la vérification de l'adéquation avec les surfaces à disposition et l'ébauche des premiers plans.

GOVERNANCE DE LA PRVC

Conformément à la Loi sur les communes et aux statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre, la PRVC est gouvernée par deux organismes, à savoir l'Assemblée des délégués et le Comité de direction.

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués joue le rôle de l'organe délibérant dans la commune et est composé de neuf personnes, soit :

- les deux Présidents des conseils municipaux des communes membres, soit Sierre et Sion ;
- sept représentants désignés par les conseils municipaux de Sierre et Sion selon la répartition suivante :
 - quatre représentants pour la Ville de Sion ;
 - trois représentants pour la Ville de Sierre.

Ses principales tâches sont l'approbation du budget et des comptes, la modification des statuts, l'adhésion de nouvelles communes, l'autorisation des emprunts, l'approbation des nouvelles dépenses d'un montant supérieur à CHF 250'000.-, l'approbation des crédits supplémentaires supérieurs à CHF 20'000.-, l'adoption du règlement du personnel et de toutes les directives permettant l'exécution des tâches confiées à la PRVC et la désignation d'un organe de révision.

En 2021, les membres de l'Assemblée des délégués étaient les suivants :

<i>M. Pierre Berthod</i>	<i>Président</i>	<i>Président de la Ville de Sierre</i>
<i>M. Phillippe Varone</i>	<i>Vice-président</i>	<i>Président de la Ville de Sion</i>
<i>M Natacha Bonvin</i>	<i>Conseillère générale</i>	<i>Ville de Sierre</i>
<i>M. Florian Chappot</i>	<i>Conseiller municipal</i>	<i>Ville de Sion</i>
<i>M. Stéphane Häfliger</i>	<i>Conseiller général</i>	<i>Ville de Sion</i>
<i>M. Pierre Kenzelmann</i>	<i>Conseiller municipal</i>	<i>Ville de Sierre</i>
<i>M. Anthony Lamon</i>	<i>Conseiller municipal</i>	<i>Ville de Sierre</i>
<i>Mme Nadine Pardo</i>	<i>Conseillère municipale</i>	<i>Ville de Sion</i>
<i>Mme Carole Schmid</i>	<i>Conseillère municipale</i>	<i>Ville de Sion</i>

L'Assemblée des délégués a siégé à deux reprises en 2021 et a notamment pris les décisions suivantes :

- approbation du budget 2022 ;
- modification du règlement du personnel de la PRVC.

Comité de direction

Le Comité de direction est composé de quatre membres à savoir les deux conseillers municipaux en charge des dicastères de la sécurité de Sion et Sierre ainsi que du commandant et du commandant-adjoint de la PRVC.

Les attributions du comité de direction sont notamment de veiller à l'exécution des buts de l'association conformément aux décisions prise par l'Assemblée des délégués, d'établir le budget de l'association, d'adopter des directives à portée uniquement opérationnelle ainsi que de procéder à l'engagement, à l'assermentation, aux promotions et à la cessation des rapports de travail des employés. A ce titre, le Comité de direction exerce, à l'égard du personnel, les droits et obligations de l'employeur.

Le comité de direction était composé durant l'année par :

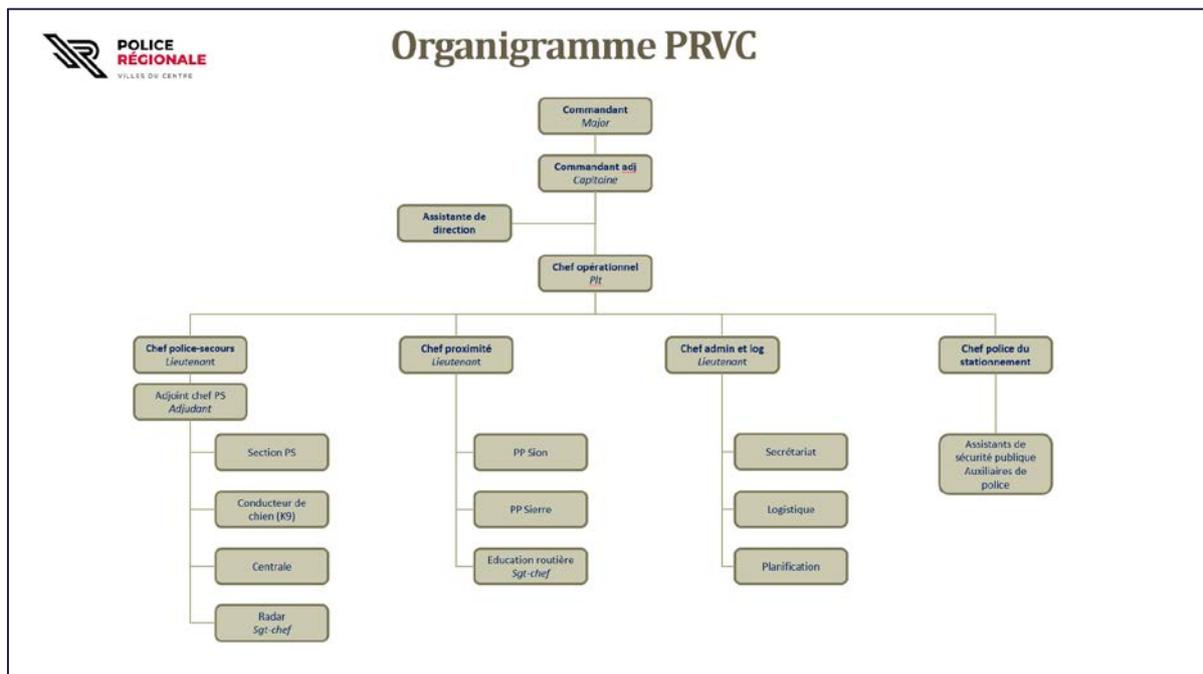
<i>M. Cyrille Fauchère</i>	<i>Président</i>	<i>Conseiller municipal Ville de Sion</i>
<i>M. Eddy Beney</i>	<i>Vice-président</i>	<i>Conseiller municipal Ville de Sierre</i>
<i>Maj. Bernard Sermier</i>	<i>Membre</i>	<i>Commandant PRVC</i>
<i>Cap. Thomas Zimmermann</i>	<i>Membre</i>	<i>Commandant-adjoint PRVC</i>

Le Comité de direction s'est réuni à 9 reprises en 2021 et a également traité de nombreux dossiers par voie de circulation. Ses principales actions ont été liées à la gestion des finances, au traitement des dossiers en lien avec le personnel, à l'établissement du projet de budget 2022 et à la gestion de la crise en lien avec le coronavirus.

ORGANISATION DE LA PRVC

La PRVC est composée de la direction du corps de police et de quatre entités, à savoir police secours, police de proximité, police du stationnement et administration & logistique.

L'organigramme de la PRVC, qui avait subi quelques modifications dans le courant de l'année 2020 avec notamment par la création d'une nouvelle entité, à savoir la police du stationnement, n'a pas été modifié durant l'année 2021. Toutefois, avec le départ à la retraite en 2022 de l'officier en charge de l'administration et de la logistique, une analyse a été menée afin d'optimiser le fonctionnement de la PRVC. Cette réforme sera menée à terme dans le courant de l'année 2022.



ACTIVITES DES DIFFERENTES ENTITES

Direction du corps de police

Placé sous la supervision du Comité de direction, la direction de la PRVC assure les tâches courantes de direction, notamment la gestion des ressources humaines et des finances, le lien avec les échelons politiques de la PRVC et les relations au niveau opérationnel avec les partenaires (communes partenaires, polices cantonales et municipales, autres acteurs de la protection de la population). La direction coordonne également l'entier des activités opérationnelles du corps de police et veille à la répartition des tâches entre les diverses entités.

Entité Police secours

Missions principales

- répondre à toutes les interventions à caractère urgent sur le territoire de la PRVC et des communes partenaires (24h/24), que ce soit spontanément, sur délégation de la centrale 117 ou sur appel à la centrale de la PRVC ;
- patrouiller préventivement sur le territoire de la commune ;
- assurer les services d'ordre lors des manifestations ;
- procéder aux dénonciations au règlement communal de police et, sur délégation, aux lois fédérales et cantonales ;
- planifier et gérer les moyens de contrôle radar.

Activités 2021

En 2021, police secours a assuré **4'622** interventions sur demande de la population, soit une moyenne d'environ **13** interventions par jour, dont **301** ont débouché sur une dénonciation au Tribunal de police.

Suite à la reprise de plusieurs manifestations en 2021, les services d'ordre en faveur de manifestations se sont élevés à **187** (45 en 2020).

Pour le surplus, l'entité police secours a également procédé à **417** contrôles de circulation.

Contrôles radar

Hormis durant la période du premier confinement, la PRVC a planifié régulièrement des contrôles radar, principalement pour renforcer la sécurité routière dans les zones à 20 km/h et 30km/h, à forte densité de piétons, aux abords des écoles et dans les zones suite aux plaintes des citoyens.

Statistiques :

Nombre de contrôles		
387 Contrôles de jour	23 Contrôles de nuit	
Nombre d'infractions (véhicules)		
49'001 Véhicules contrôlés	2'872 Infractions	
Genres d'infractions		
2'800 Amendes d'ordres	63 Mesures administratives	9 Ministère public

Conducteur de chien

La PRVC dispose d'un conducteur de chien qui est formé pour la quête d'objet, d'hommes et de recherche de pistes. Il est également actif dans la recherche de stupéfiants et les perquisitions.

Il s'entraîne et collabore étroitement avec la brigade canine de la police cantonale.

En 2021, le conducteur de chien a effectué 31 interventions, à savoir :

- 16 recherches de stupéfiants
- 2 quêtes d'objets
- 1 quête de personne
- 7 suivi de piste
- 5 perquisitions



Centrale police

Le regroupement des deux centrales Sierre et Sion sur un seul site, avec une section de collaborateurs affiliés à cette tâche, a permis de bénéficier d'un personnel spécifiquement formé, améliorant ainsi la qualité de réponse à la population et de diminuer, à terme, les coûts d'investissement et d'exploitation du matériel technique.

La centrale de la PRVC fonctionne 24h/24 et 7 jours/7 et répond à toutes les demandes d'intervention de la population ainsi qu'aux appels transférés par la centrale de la police cantonale.

Statistiques :

<i>Appels au numéro urgence PRVC (027 327 6 117)</i>
2'485
<i>Appels provenant de la centrale de la police cantonale</i>
3'353

Patrouilles cyclistes - BIKE PATROL

Les patrouilles cyclistes offrent l'avantage de favoriser le contact avec la population et d'accéder à des lieux ne pouvant être desservis avec les véhicules de service.



Statistiques :

<i>Nombre de Bike Patrol</i>
28
<i>Kilomètres parcourus</i>
738

Collaboration avec les partenaires

Police secours a collaboré à de nombreuses reprises avec ses partenaires, à savoir :

- Police cantonale : **421**
- Service du feu 118 : **408**
- Police des transports CFF : **69**
- Travail au noir – protection des travailleurs : **17**
- APEA – OPE : **41**



Contrôles, prévention et interventions en lien avec la pandémie

La PRVC a assurée **645** actions en lien avec la pandémie et le respect des mesures de protection fédérales et cantonales.

Véhicules

La PRVC dispose d'un parc de 20 véhicules à moteur (16 voitures et 4 motos), pour 2021 un total de 324'915 km a été parcouru par toutes les entités de la PRVC. A noter que la PRVC remplace progressivement ses véhicules de police secours par des véhicules hybrides et dispose d'un véhicule électrique pour la police de proximité.

Entité Police de proximité

Missions principales

- assurer un contact permanent et régulier avec la population des différents quartiers attribués ;
- collaborer avec les organisations ou entités actives dans les quartiers (associations de quartier, commerçants, établissements publics, milieux associatifs) ;
- résoudre des problématiques récurrentes en collaboration avec les autres partenaires (administration communale, police cantonale, éducateurs de rue, etc.) ;
- assurer l'éducation routière au niveau primaire, secondaire 1 et 2 ;
- gérer les patrouilleurs enfants et adultes ;
- mettre sur pied et participer à des actions visant à la prévention.

Activités 2021

L'année 2021 a été marquée par le changement des chefs d'entité suite à un départ en retraite. Un recoupage et une nouvelle répartition des secteurs a été mis en place, ce qui permet une meilleure gestion du temps de passage et de l'implantation des îlotiers dans leurs secteurs et ainsi favorisant les nombreux contacts avec les autorités et services communaux.

Durant l'année 2021, la police de proximité a traité **301** dossiers visant à résoudre des problématiques sur le long terme. Plusieurs dossiers sont encore en cours de traitement ou de suivi par cette entité, en lien avec les différentes manifestations à venir et les chantiers qui sont en cours de réalisation, ou qui vont l'être, sur tous le territoire de la PRVC.



Education routière

Le secteur de l'éducation routière représente une mission essentielle visant à sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge aux dangers de la route, ainsi qu'à former et accompagner les patrouilleurs scolaires dans leur mission de sécurisation aux abords des centres scolaires.



Statistiques :

<i>Nombre de classes visitées</i>	396
<i>Nombre d'enfants ayant bénéficiés de l'introduction</i>	7'586
<i>Gestion de patrouilleurs enfants/adultes</i>	48

Entité Police du stationnement

Missions principales

La police du stationnement, composée d'assistants de sécurité publique, assure les missions suivantes :

- assurer le contrôle des stationnements en surface et dans les parkings souterrains;
- collaborer avec police secours lors des services d'ordre (manifestations).

Contrôle du stationnement

Le contrôle du stationnement vise à réprimer les comportements dangereux ou inadéquats (parcage sur un passage piétons, parcage non autorisé sur une place à mobilité réduite, etc.) et à contrôler la durée du stationnement dans les zones limitées afin d'assurer un tournus des véhicules sur ces places. Durant l'année 2021, la police du stationnement a dénoncé 54'093 infractions. La nette augmentation par rapport à 2020 s'explique principalement par la suspension de la verbalisation durant le premier confinement lié à la pandémie de coronavirus.

Outre les missions de contrôle du stationnement, la police du stationnement a effectué différentes tâches, à savoir :

- gestion de la signalisation ;
- vidange et entretiens horodateurs/parcs ;
- renfort à la centrale PRVC ;
- remplacements aux guichets de Sion et de Sierre.

Entité Administration et logistique

Missions principales

Cette section assure la desserte des guichets de police des postes de Sion et Sierre. Elle assure également toutes les tâches à caractère administratif, comptable ou en lien avec la gestion du contentieux. Elle supervise en outre les acquisitions de matériel.

Activités 2021

Le projet d'amende par QR code, finalisé à la fin de l'année 2020, a été mis en production dès 2021. Pour mémoire, ce projet visait à simplifier et à améliorer la compréhension de la procédure par le citoyen qui peut maintenant, par une simple utilisation de son smartphone, obtenir des renseignements tels que la nature de l'infraction, le lieu, l'heure ou des informations sur la procédure d'opposition. De même, il a la possibilité de pouvoir s'acquitter directement du montant de l'amende par les moyens usuels de paiement électronique. Dès la première année d'utilisation de ce système, près de 35% des contrevenants ont utilisé cette possibilité.

TRIBUNAL INTERCOMMUNAL DE POLICE

Préambule

Par convention de délégation, la PRVC assure le secrétariat et la gestion administrative et financière du Tribunal intercommunal de police qui regroupe les deux communes-membres de l'association PRVC (Sion et Sierre), ainsi que toutes les communes partenaires.

Rétrospective 2021

La mise en place d'un nouveau système informatique permettant de gérer les amendes d'ordre ainsi que les dénonciations au règlement de police a permis une meilleure efficacité de ce dernier malgré plusieurs absences maladie de longue durée au sein de l'équipe administrative.

Face à l'augmentation du travail du Tribunal de police, une réflexion a été menée afin de déterminer les ressources administratives nécessaires au bon fonctionnement de cette entité afin d'assurer un traitement rapide des affaires. Une augmentation des ressources allouées au Tribunal de police a été décidée par le Comité de direction pour une mise en œuvre en 2022.

Statistiques 2021

En 2021, le secrétariat du Tribunal intercommunal de police a géré les affaires suivantes :

<i>5'371 Ordonnances pénales - amendes d'ordres</i>
<i>190 Ordonnances pénales - mises à ban</i>
<i>54 Ordonnances pénales - impôt sur les chiens</i>
<i>319 Mandats de répression - infraction aux règlements de police</i>
<i>Oppositions et contentieux</i>
<i>955 lettres de maintien</i>
<i>1'134 lettres d'annulation</i>
<i>521 réquisitions de poursuites</i>

FINANCES

Bilan au 31.12.2021

Aperçu du bilan et du financement		à fin DECEMBRE 2021	à fin DECEMBRE 2020
1	Actif	1 113 505.57	2 264 903.05
10	ACTIFS CIRCULANTS	1 072 105.57	2 202 803.05
100	Disponibilités et placements à court terme	130 475.06	1 602 328.65
101	Créances	38 394.05	32 847.80
104	Actifs de régularisation	903 236.46	567 626.60
14	ACTIFS IMMOBILISES	41 400.00	62 100.00
142	Immobilisations incorporelles PA	41 400.00	62 100.00
2	Passif	- 1 113 505.57	- 2 264 903.05
20	ENGAGEMENTS COURANTS	- 1 113 505.57	- 2 264 903.05
200	Engagements résultants des livraisons et de prestations de services	- 901 039.92	- 2 136 219.25
204	Passifs de régularisation	- 212 465.65	- 128 683.80

Compte d'exploitation global (police et Tribunal de police)

Comptes 2020		Compte de résultat Global (Police + TPOL)		Comptes 2021		Budget 2021		Ecart au budget	
Fr.				Fr.	Fr.	%		Fr.	
12 739 272.39	3	CHARGES DE FONCTIONNEMENT		13 270 972.32	12 839 060.00	3.36		431 912.32	
11 170 400.85	30	Charges de personnel		11 337 533.95	11 323 800.00	0.12		13 733.95	
354 359.85	300	Autorités, commissions et juges		116 865.85	138 604.00	- 15.68	-	21 738.15	
8 872 384.75	301	Traitements		8 998 381.55	9 066 940.00	- 0.76	-	68 558.45	
35.10	304	Allocations		2 870.00	13 300.00	- 78.42	-	10 430.00	
2 127 938.50	305	Charges sociales		2 150 644.20	2 069 336.00	3.93		81 308.20	
59 320.90	309	Frais de formation		68 772.35	35 620.00	93.07		33 152.35	
1 461 573.34	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		1 823 668.37	1 435 260.00	27.06		388 408.37	
354 359.85	310	Charges de matières et de marchandises		356 443.60	322 000.00	10.70		34 443.60	
63 719.25	311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif		96 788.25	100 000.00	- 3.21	-	3 211.75	
25 491.35	312	Energie, eaux et taxes		1 552.25	6 000.00	- 74.13	-	4 447.75	
573 135.89	313	Prescriptions de service et honoraires		912 591.17	491 600.00	85.64		420 991.17	
73 739.25	315	Entretien de matériel et de véhicules		67 400.15	66 500.00	1.35		900.15	
349 452.40	316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation		366 437.05	368 860.00	- 0.66	-	2 422.95	
13 876.35	317	Dédommagements		19 476.00	44 000.00	- 55.74	-	24 524.00	
-	318	Réévaluations sur créances		-	30 000.00	- 100.00	-	30 000.00	
7 799.00	319	Diverses charges d'exploitation		2 979.90	6 300.00	- 52.70	-	3 320.10	
43 294.50	33	Amortissement de patrimoine administratif		43 200.00	60 000.00	- 28.00	-	16 800.00	
43 294.50	332	Amortissements immo. incorporelles		43 200.00	60 000.00	- 28.00	-	16 800.00	
64 003.70	36	Charges de transferts		66 570.00	20 000.00	232.85		46 570.00	
57 670.00	360	Parts de revenus destinées à des tiers		66 570.00	20 000.00	232.85		46 570.00	
6 333.70	361	Dédommagements à des collectivités publiques		-	-	-		-	
Comptes 2020	Compte de résultat Global (Police + TPOL)			Comptes 2021	Budget 2021			Ecart au budget	
Fr.				Fr.	Fr.	%		Fr.	
- 12 739 272.39	4	REVENUS		- 13 270 972.32	- 5 265 100.00	152.06	-	8 005 872.32	
- 2 463 151.34	42	Taxes et redevances		- 3 646 912.35	- 2 720 000.00	34.08	-	926 912.35	
- 327 255.00	421	Emoluments pour actes administratifs		- 518 731.27	- 180 000.00	188.18	-	338 731.27	
- 172 724.30	426	Remboursements		- 307 685.30	- 40 000.00	669.21	-	267 685.30	
- 1 963 172.04	427	Amendes		- 2 820 495.78	- 2 500 000.00	12.82	-	320 495.78	
- 187 563.05	43	Revenu divers		- 646 086.64	- 288 000.00	124.34	-	358 086.64	
- 10 088 558.00	46	Revenus de transferts		- 8 977 973.33	- 2 257 100.00	297.77	-	6 720 873.33	
- 10 088 558.00	461	Dédommagement des communes		- 8 977 973.33	- 2 257 100.00	297.77	-	6 720 873.33	

Compte d'exploitation (police)

Comptes 2020		Compte de résultat Police		Comptes 2021		Budget 2021		Ecart au budget	
Fr.		Fr.		Fr.	Fr.	%		Fr.	
12 506 665.64	3	CHARGES DE FONCTIONNEMENT		12 683 431.73	12 551 720.00	1.05		131 711.73	
11 034 967.75	30	Charges de personnel		11 205 649.85	11 169 060.00	0.33		36 589.85	
8 862 561.85	301	Traitements		8 998 381.55	9 066 940.00	-	0.76	-	68 558.45
35.10	304	Allocations		2 870.00	13 300.00	-	78.42	-	10 430.00
2 113 049.90	305	Charges sociales		2 135 625.95	2 053 200.00		4.01		82 425.95
59 320.90	309	Frais de formation		68 772.35	35 620.00		93.07		33 152.35
1 364 399.69	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		1 368 011.88	1 302 660.00		5.02		65 351.88
350 100.45	310	Charges de matières et de marchandises		346 853.25	320 500.00		8.22		26 353.25
63 719.25	311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif		96 788.25	100 000.00	-	3.21	-	3 211.75
25 491.35	312	Energie, eaux et taxes		1 552.25	6 000.00	-	74.13	-	4 447.75
480 221.64	313	Presations de service et honoraires		466 525.03	360 500.00		29.41		106 025.03
73 739.25	315	Entretien de matériel et de véhicules		67 400.15	66 500.00		1.35		900.15
349 452.40	316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation		366 437.05	368 860.00	-	0.66	-	2 422.95
13 876.35	317	Dédommagements		19 476.00	44 000.00	-	55.74	-	24 524.00
-	318	Réévaluations sur créances		-	30 000.00	-	100.00	-	30 000.00
7 799.00	319	Diverses charges d'exploitation		2 979.90	6 300.00	-	52.70	-	3 320.10
43 294.50	33	Amortissement de patrimoine administratif		43 200.00	60 000.00	-	28.00	-	16 800.00
22 500.00	330	Amortissements facturés, immobilisations incorporelles PA		22 500.00	30 000.00	-	25.00	-	7 500.00
20 794.50	332	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles PA		20 700.00	30 000.00	-	31.00	-	9 300.00
64 003.70	36	Charges de transferts		66 570.00	20 000.00		232.85		46 570.00
57 670.00	360	Parts de revenus destinées à des tiers		66 570.00	20 000.00		232.85		46 570.00
6 333.70	361	Dédommagements à des collectivités publiques		-	-		-		-
Comptes 2020		Compte de résultat Police		Comptes 2021		Budget 2021		Ecart au budget	
Fr.		Fr.		Fr.	Fr.	%		Fr.	
12 506 665.64	4	REVENUS		12 683 431.73	5 090 100.00	149.18		7 593 331.73	
2 139 451.34	42	Taxes et redevances		3 133 761.08	2 545 000.00	23.13		588 761.08	
3 555.00	421	Emoluments pour actes administratifs		5 580.00	5 000.00		11.60		580.00
172 724.30	426	Remboursements		307 685.30	40 000.00		669.21		267 685.30
1 963 172.04	427	Amendes		2 820 495.78	2 500 000.00		12.82		320 495.78
187 563.05	43	Revenu divers		646 086.64	288 000.00		124.34		358 086.64
10 179 651.25	46	Revenus de transferts		8 903 584.01	2 257 100.00		294.47		6 646 484.01
10 179 651.25	461	Dédommagement des communes		8 903 584.01	2 257 100.00		294.47		6 646 484.01

Compte d'exploitation (Tribunal de police)

Comptes 2020		Compte de résultat Tribunal de Police		Comptes 2021		Budget 2021		Ecart au budget	
Fr.		Fr.		Fr.	Fr.	%		Fr.	
232 606.75	3	CHARGES DE FONCTIONNEMENT		587 541	287 340	104.48		300 200.59	
135 433.10	30	Charges de personnel		131 884	154 740	-	14.77	-	22 855.90
110 721.60	300	Autorités, commissions et juges		116 866	138 604	-	15.68	-	21 738.15
14 888.60	305	Charges sociales		15 018	16 136	-	6.93	-	1 117.75
97 173.65	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		455 656	132 600		243.63		323 056.49
4 259.40	310	Charges de matières et de marchandises		9 590	1 500		539.36		8 090.35
92 914.25	313	Presations de service et honoraires		446 066	131 100		240.25		314 966.14
Comptes 2020		Compte de résultat Tribunal de Police		Comptes 2021		Budget 2021		Ecart au budget	
Fr.		Fr.		Fr.	Fr.	%		Fr.	
232 606.75	4	REVENUS		587 541	175 000	235.74		412 540.59	
323 700.00	42	Taxes et redevances		513 151	175 000	193.23		338 151.27	
323 700.00	421	Emoluments pour actes administratifs		513 151	175 000		193.23		338 151.27
91 093.25	46	Revenus de transferts		74 389	-		-		74 389.32
91 093.25	461	Dédommagement des communes		74 389	-		-		74 389.32

Répartition de l'excédent de charges Sion et Sierre

Répartition de l'excédent de charges PRVC - Villes de Sion et Sierre - comptes 2021			
Comparaison avec budget validé	Budget 2021 validé	Résultat final	Ecart
Sion	5'056'297.28 CHF	4'504'919.26 CHF	551'378.02 CHF
Sierre	2'517'662.72 CHF	2'243'117.17 CHF	274'545.55 CHF
TOTAL	7'573'960.00 CHF	6'748'036.43 CHF	825'923.57 CHF

Commentaires généraux sur les comptes 2021

Le résultat financier de l'année 2021 est très satisfaisant. L'excédent de charges planifié dans le cadre du budget 2021 de la PRVC s'élevait à CHF 7'573'960.-. Le résultat final s'élève à CHF 6'748'036.-, soit une différence de CHF 825'923.- en faveur des villes de Sion et Sierre.

Comme en 2020, les charges ont été parfaitement maîtrisées et sont donc restées dans l'enveloppe budgétaire allouée.

Au niveau des revenus, certains de ces derniers ont subis une augmentation importante, notamment :

- les frais administratifs du Tribunal de police (CHF + 338'151.-) liés au nombre d'affaires traitées par cette entité ;
- les indemnités journalières maladies/accidents/APG pour le personnel (CHF + 267'685.-) en raison d'absences de longue durée pour cause de maladie ou accident, ainsi que des indemnités APG Covid ;
- les amendes (CHF + 320'495.-) générées grâce à l'utilisation d'un système unique mis en place en 2021, à la réorganisation de l'entité Police de stationnement et à l'augmentation des contrôles radars.

Rapport de l'organe de révision

En date du 21 mars 2022, le réviseur désigné par l'assemblée des délégués a rendu son rapport concernant son activité et a conclu à la conformité des comptes annuels de l'association PRVC.


GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC), à Sion

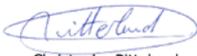
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et comptes de résultat) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA



Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jacques Voeffray
Expert-réviseur agréé

Sion, le 21 mars 2022
Exemplaire numérique

Annexes : comptes annuels établis par BDO SA